



Le 08 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pologne : les droits des femmes en grand danger

Alors que la Pologne fête hier le début de sa présidence de l'Union européenne, force est de constater que les droits des femmes n'y sont pas à la fête : une pétition demandant l'interdiction totale de l'avortement, signée par 600 000 personnes, vient d'être approuvée par la majorité de la chambre basse du Parlement sous la forme d'un projet de loi. Ce texte va à présent être examiné par un comité ad hoc avant le vote du Sénat en septembre.

La législation polonaise sur l'avortement est déjà l'une des plus restrictives d'Europe: depuis 1993, l'IVG n'y est autorisée que si la mère a été victime de viol ou d'inceste, en cas de déformation irréversible du fœtus ou si la grossesse présente un risque vital pour la mère. Les lobbies anti-avortement, conduits par des fondamentalistes chrétiens, organisent régulièrement de très violentes campagnes pour interdire totalement l'avortement et exercent des pressions considérables sur les médecins qui acceptent encore de le pratiquer. En 2007, la Pologne avait d'ailleurs été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme à la demande d'Alicja Tysiac, une femme polonaise qui avait presque perdu la vue suite à sa troisième grossesse. Elle n'avait pas pu trouver un médecin qui accepte d'interrompre sa grossesse, acte qui aurait pourtant été totalement légal.

Le Planning familial polonais évalue à 150 000 le nombre de femmes qui ont recours chaque année à un avortement clandestin, dont 15% à l'étranger. Nul doute que si le projet de loi est définitivement adopté, ce chiffre explosera.

C'est pourquoi, en soutien aux femmes polonaises, **la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes demande au gouvernement français d'exercer tous les moyens de pression pour que le gouvernement polonais retire ce projet de loi et légifère au contraire pour la libéralisation de l'IVG.**